



Ma femme subit les dettes de son ex mari

Par **cleopatre**, le **15/01/2008** à **07:29**

Après le divorce de ma femme avec son ex mari, la banque de france lui fait savoir qu'elle est fichée pour dettes non payées. Il se trouve que ma femme a appelé tous les créanciers qui lui ont dit qu'elle (ma femme) n'était pas concernée par les dettes. Cependant ces organismes refusent de lui envoyer une attestation prouvant qu'elle n'est pas concernée. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas effectuer certaines operations bancaires, comme prendre un emprunt par exemple.

Je précise que la signature de ma femme qui figure sur le dossier de surendettement a été imitée par son ex mari.
que doit on concrètement faire ?